

Réf. Interne : DD 34-2020/
Date : 16 octobre 2020

Monsieur le Préfet de l'Hérault
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 MONTPELLIER

Objet : Avis de l'ARS sur la situation sanitaire

Monsieur le Préfet,

Je fais suite à votre demande dans laquelle vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Occitanie sur les situations épidémiologique et sanitaire s'agissant de l'épidémie de COVID-19 dans le département de l'Hérault.

Les données épidémiologiques, communiquées par Santé publique France, confirment la poursuite de la circulation active du virus responsable du Covid-19 sur l'ensemble du département de l'Hérault. Après la très nette dégradation de la situation constatée à la mi-août, suivie d'une relative stabilité pendant le mois de septembre, le département de l'Hérault est de nouveau confronté à une très forte accélération de la circulation virale depuis plusieurs jours. Le taux d'incidence a ainsi atteint pour l'ensemble du département 223,5 pour 100 000 habitants sur la période du 7 octobre au 13 octobre et le taux de positivité des tests est de 12,3% sur cette même période.

Dans le même temps, la situation sanitaire a continué à se dégrader sensiblement. Ainsi, le 16 octobre 2020, il y avait dans le département de l'Hérault 181 hospitalisations en cours pour COVID (+87 en deux semaines), dont 49 en réanimation (+21 en deux semaines).

Il est en outre constaté que certaines zones du territoire restent plus fortement touchées.

C'est le cas notamment du territoire de l'intercommunalité « Montpellier Méditerranée Métropole ». Ainsi, du 7 au 13 octobre 2020 (période la plus récente pour laquelle les données sont disponibles) :

- le taux d'incidence tous âges constaté sur la métropole s'établit à 272,9/100 000 ;
- le taux d'incidence chez les personnes âgées de 65 ans et plus est de 223,7/100 000.

Par ailleurs, plusieurs communes, situées hors métropoles de Montpellier mais immédiatement limitrophes, et relevant du même bassin de vie, ont présenté sur la période récente des taux d'incidences très élevés. Il s'agit des communes de Mauguio, Montarnaud, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc et Teyran.

Sur le reste du département, tous les EPCI (à l'exception d'un) ont vu leur taux d'incidence augmenter très fortement sur la période récente.

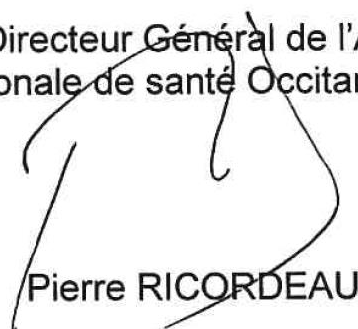
La pression sur le système hospitalier est maintenant très forte. Sur l'ensemble de la région le nombre de malades en réanimation dépasse 35% des places autorisées de réanimation et les projections réalisées par l'institut Pasteur prédisent un doublement de ces chiffres d'ici à la mi novembre si la dynamique n'est pas cassée.

Ces éléments sont détaillés et illustrés dans l'annexe jointe.

En conclusion, et dans le contexte de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, il résulte de ces différents éléments que toute mesure visant à renforcer le dispositif de lutte contre l'épidémie est justifiée. Le dispositif du couvre-feu qui permettrait de réduire les interactions sociales serait notamment particulièrement adapté dans l'agglomération montpelliéraine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général de l'Agence
régionale de santé Occitanie



Pierre RICORDEAU